

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué et oris donné à tout des Conseillers Tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Décembre 1926 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^s M^r des Conseillers Leopold Genet Arthur Francœur Hilaire Kabelle Henri Taliquette formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire
Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolutions comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Arthur Francœur
Que M^r le Maire soit autorisé d'aller comparaître personnellement ou par procureur à Mont Laurier et de faire de nécessaires pour que le Conseil soit représenté

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur
Secondé par M^r Hilaire Kabelle
Que la séance soit levée

adopté

M. Béditotte
Sec. Trésorier

Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Janvier 1927 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^s M^r des Conseillers Leopold Genet Hilaire Kabelle
Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté
Il est proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
Secondé par M^r Hilaire Kabelle
Que la séance soit ajournée à la séance de Février prochain

adopté

M. Béditotte
Sec. Trésorier

Julien Brassard
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Avis public est par les présents donné par Adrien Cédilotte Président de l'Élection
Municipal de Janvier 1927 nommé à cette charge par résolution du Conseil
en date du 6 Décembre 1926 que la mise en nomination pour la place de Maire
en remplacement de M^r Julien Brassard sortant de charge et pour la place de
Conseiller en remplacement de M^r M^r Leopold Bonet et M^r Hui Brousseau
André Brassard sortant de charge aura lieu mercredi 13 Janvier 1927
de dix heures à midi à la salle publique du Village de Kabellé
Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des Candidats
il y a plus que le nombre voulu de candidats il sera pour les dites charges
l'ordonne que la votation se fasse Lundi le 17 Janvier 1927 de huit heures
du matin à six heures du soir à la salle publique du Village de Kabellé
L'ai nommé par Commission Adrien Cédilotte Secrétaire d'Élection
Donné à Kabellé le 2 Janvier 1927

Adrien Cédilotte
Président d'Élection

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Le soussigné Adrien Cédilotte Secrétaire d'Élection a été nommé Président de
l'Élection Municipal de Janvier 1927 par résolution prise en Conseil en date du
6 Décembre 1926 Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et
fidèlement les devoirs de ma charge et de au meilleur de mon Jugement et
de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à Kabellé le 2 Janvier 1927

Adrien Cédilotte
Président d'Élection

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Le soussigné Adrien Cédilotte Secrétaire d'Élection a été nommé par
Commission Secrétaire de l'Élection Municipal du Canton Joly de Janvier 1927
Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et de au meilleur de mon Jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à Kabellé le 12 Janvier 1927

Adrien Cédilotte
Secrétaire d'Élection

Province de Québec
Municipalité du Canton
Joly

Je, soussigné, Adrien Cédilotte Secrétaire d'Élection
dans Kabellé sous mon serment d'Office étant dûment assermenté dep
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à cha
des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Paroisse
située sur la façade de la salle publique le 31^{ème} jour du m
Decembre 1926 entre 8 et 4 heure
l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divi
matin, le 2^{ème} jour de Janvier étant le dimanche sui
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme suit
EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 2^{ème}
du mois de Janvier Mil neuf cent vingt sept
Adrien Cédilotte

jou

Municipalité du Canton Joly

Brassard
Président de la Commission
d'histoire de la paroisse

Année assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 12 Janvier 1927 à dix heures du matin à la salle publique de St. Joseph de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis précédemment donné avec fin par l'Assemblée Président et Electeurs le 31 Décembre 1926 et qui a pour objet de publier de ce et avis ensemble avec au procès verbal de la présente assemblée et de remettre aux archives (ou dit Conseil sous la présidence de l'Assemblée) nommé à cette charge par résolution du Conseil du 6 Décembre 1926 Admettant l'honneur de dix heures du matin le président dit l'avis donné par les présents Electeurs de l'Assemblée ouverte et requiert de plusieurs des Electeurs présents de proposer les personnes qui il veulent choisir comme Maire et comme Conseillers locaux de la dite Municipalité

Propose par Telesphore Pharand Cultivateur
secondé par Hilarie Labelle Cultivateur que M. M.
Leopold Genest Arthur Labelle Amari Brassard
trois trois Cultivateurs soient mis en nomination
comme Conseillers locaux pour la Municipalité
du Canton Joly.

Telesphore Pharand

Hilarie Labelle Admis

Propose par Telesphore Pharand Secondé par
Hilarie Labelle que M. Julien Brassard
Cultivateur soient mis en nomination
comme Maire pour la municipalité du
Canton Joly.

Telesphore Pharand

Admis

Hilarie Labelle

Propose par Wilfrid Macabie Ferguson au village
de Labelle et électeur de la municipalité du
Canton Joly, secondé par Michel Boivin fils
Cultivateur au Canton Joly que M. Arthur
Labonte soit nommé Maire de la municipa-
lité du Canton Joly.

Wilfrid Macabie

Michel Boivin fils

et Arthur Labelle
Cultivateur du Canton Joly

Advenant l'heure de midi le Président de l'assemblée close
l'ordre mis en nomination de Julien Brassard Cultivateur du
Canton Joly et comme Conseillers M^r M^r Leopold Genet

Arthur Labelle Andre Brassard
l'ordre mis en nomination pour la place de Maire plus que le
nombre voulu J'ordonne que la votation se fasse le mardi de 17
Janvier 1927 de huit heures du matin a six heures du soir
Le d'electeur et les Conseillers locaux de la Municipalite du
Canton Joly

M^r Leopold Genet
Arthur Labelle
Andre Brassard Tous trois Cultivateurs du Canton Joly
Camille Carlette Sec. Election *M. Carlette*
Président de l'assemblée

Nous soussignés Leopold Genet Arthur Labelle Andre Brassard
ayant été dûment élus Conseillers de la Municipalite du Canton
Joly jurons sur les Saintes Evangelies Chacun pour soi et de
Remplir bien et fidelement les devoirs de nos charges et ceux aux
meilleurs de notre jugement et de notre conscience
Ainsi que Dieu nous en aide

L. Genet

Arthur Labelle

Andre Brassard

Assurance devant moi a Labelle ce

31 Janvier 1927

M. Carlette
Sec. Municipalite
Juge de Paix

Membres du Conseil Julien Brassard Maire 1927

Leopold Genet 1927

Andre Brassard "

Arthur Labelle "

Henri Labelle 1926

Arthur Francoeur "

Henri Faliquette "

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 24 Janvier 1927 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^{rs} M^{lles} les Conseillers Hilairé Labelle Henri Poliquette Arthur Labelle après une heures d'attente de défaut de quorum ayant été constaté
Il est proposé par M^r le Conseiller Hilairé Labelle
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que la séance soit ajournée à Lundi le 31 Janvier courant
Adopté

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'ajournement du 27 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 31 Janvier 1927 à 9 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Leopold Benet Pro Maire et M^{rs} M^{lles} les Conseillers Hilairé Labelle Arthur Labelle Henri Poliquette André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Leopold Benet Pro Maire
Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Hilairé Labelle
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que M^r Julien Brassard soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly
Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hilairé Labelle
Secondé par M^r Henri Poliquette
Que la séance soit levée

Hilairé Labelle
Sec. Trésorier

L. Benet
Pro. Maire
Adopté

Le sousigné Julien Brassard ayant été élu Maire de la
Municipalité du Canton Joly Jure aux Saints Évangiles de remplir
bien et fidèlement les devoirs de son charge et ceux au meilleur de
son Jugement et de son Capacité
Ainsi que Dieu sera en aide
Assurance de votre moi à Labelle
le 7 Fevrier 1927
Julien Brassard
Maire

J. Bédilotte
Sec. Municipal
Canton Joly

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue
à la salle ordinaire des séances le 7 Fevrier 1927 à 9 heures du
matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session ont été présents M. Julien Brassard
Maire et MM. les Conseillers André Brassard Arthur Labelle
Henri Paliquette formant quorum sous la présidence de M. le Maire
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proposé par M. le Conseiller André Brassard

Secondé par M. Henri Paliquette

Que les minutes du 5 Novembre 1926 et 3 Janvier soient acceptées et signées
d'après la résolution sur la Montée Françoise Adoptée
Proposé par M. le Conseiller André Brassard

Secondé par M. Henri Paliquette

Que M. Leopold Genet soit nommé par Maire
Adopté unaniment

A mot réglé
J.B.C.

Cris motion est donné par le Conseiller André Brassard qui à la prochaine
du Conseil il proposera un Règlement ^{amendement au Règlement} qui à l'avenir les propriétés
de M. Daniel Brousseau auront leurs frontières dans la Montée Chapleau
Rungt

Proposé par M. le Conseiller Arthur Labelle

Secondé par M. Henri Paliquette

Que le Conseil recommande M. Hector Paliquette comme candidat
pour la Municipalité du Canton Joly

Adopté

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Rimouski

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Février 1927 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r des Conseillers Arthur Labellé Henri Valiquette André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire. Habituellement et statui et a conseil statue et ordonne par résolution, comme suit
Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
Secondé par M^r Henri Valiquette
Que les minutes de

Paul

avis 10-2-27

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labellé
Secondé par M^r André Brassard
Que le Secrétaire soit autorisé à écrire à S^r Hon^r Ministre de la Voie pour l'intermise de notre Député pour les Detour suivant Côte Rang N^o 7 4500⁰⁰ et 45000⁰⁰ mille piastres pour finir le nouveau chemin déjà commencé par le Gouvernement pour servir des propriétaires du Rang E. J. et H.
adopté

avis 4-2-27

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labellé
Secondé par M^r Henri Valiquette
Que le Secrétaire soit autorisé de répondre à la lettre de M^r Mackay Répropriétaires Los J. M^r Gibson

Adoptée

avis 10-2-27

Avis motion est donné par M^r le Conseiller Arthur Labellé qu'à la prochaine séance du Conseil il proposera un Règlement N^o 66 un amendement au N^o 59 qui à l'avenir tout les propriétaires à partir des lots N^o 1 au N^o 16 Canton de la Minerve seront attachés à la Montée Francoeur

adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
Secondé par M^r Henri Valiquette
Que le Secrétaire soit autorisé de payer la somme de dix piastres à M^r H. Bouette pour compensation

adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
Secondé par M^r Arthur Labellé
Que les comptes viduans soient acceptés et payés
Alfred Fugère

16-16-10
adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard
 Secondé par M^r Henri Faliquette
 Que la séance soit levée

Blédelette ⁺ ^{adopté}
 Sec. Trésorier ^{officiers Brassard}
 Maire

Le soussigné Donat Faliquette ayant été nommé inspecteur de voirie en
 remplacement de Napoleon Gelinas nommé par lui Jura sur les Rentes
 Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge
 et ceux aux ordres de mon jugement et de ma capacité
 ainsi que Mica me soit en aide ~~soit valant~~
 Assesmenté devant moi à Labelle ce

16 Février 1927

Blédelette
 Sec. Trésorier ^{Duquet}

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Beauport

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoqué
 après avis donné à tout les conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le
 28 Février 1927 à 3 heures de l'après-midi conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Leopold Benet Arthur
 Labelle

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est
 Proposé par M^r le Conseiller Leopold Benet
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que la séance soit ajournée à 5 heures

adopté

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est
 Proposé par M^r le Conseiller Leopold Benet
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que la séance soit ajournée à 6 heures

adopté

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme
 suite à l'ajournement tenue à la salle ordinaire des séances le 28 Février 1927

à 6 heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont présents M. Julien Brassard Maire et M. W. Les Conseillers Leopold Genet Arthur Labelle Henri Fulequette formant quorum sous la présidence de M. Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil adopte et ordonne par résolution comme suit

Extrait des minutes d'une assemblée du Conseil Municipal du Canton Joly tenue le 28 Février 1927. Le Secrétaire Trésorier fait rapport qu'il a vu fait pour taxes par le Conseil Municipal du Comté de Labelle de quatre Mars trois cent vingt cinq des terrains ci après mentionnés appartenant à Jos. J. Mc Gillen ont été adjugés à la Corporation ou Municipalité du Canton Joly mais que les taxes pour lesquelles ces lots ont été vendus ont été payés à la Corporation, que le dit Mc Gillen a vendu les dits lots à Emory Godard du Nouveau Brunswick, qui professe avoir un contrat de ces lots du Conseil de Comté; qui à cet effet il a demandé par l'intermédiaire du notaire MacKay de Montréal que la Municipalité du Canton Joly lui transfère les droits lui résultant dans ces lots de l'adjudication qui en a été faite à la Corporation ou Municipalité du Canton Joly. En conséquence

Il est proposé par M. le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M. Arthur Labelle

Et unanimement résolu Que la Corporation ou Municipalité du Canton Joly vend cède et transfère sans autre garantie que celle de ses faits et promesses seulement au dit Emory Godard tous les droits résultant en faveur de la dite Corporation ou Municipalité du Canton Joly dans les terrains ci après mentionnés à raison de la dite adjudication savoir

1^{er}
Un lopin de terre situé dans le Canton Joly dans la Province faisant partie du lot numéro vingt cinq du Rang 11 du dit Canton Joly contenant trois cent cinquante huit pieds de front à partir du terrain appartenant à P. B. Forget ou représentant longeant le chemin conduisant à la Rivière et deux cent quatre vingt sept pieds dans la ligne longeant le Lac Labelle à partir d'un chiot plaqué en allant d'ouest jusqu'à la ligne du terrain appartenant au dit Paul Emile Forget par toute la profondeur qui il y a à partir du chemin susdit conduisant à la Rivière jusqu'au dit Lac Labelle; à distance de ce lopin de terre un morceau de terrain faisant partie du même lot, contenant cent cinquante pieds de long du chemin de la Rivière susdit à partir du terrain de Louis Dubinville, par une profondeur de cinquante pieds de long de la ligne de division du terrain de ce dernier et de cent vingt pieds du côté du terrain du dit P. B. Forget et cent pieds de largeur du côté du dit Lac Labelle avec maison d'habitation et dépendances y rattachées, et aussi un îlot qui se trouve vis-à-vis du terrain précédemment décrit

2^{ème}
Un autre lopin de terre situé au même lieu faisant aussi partie du lot numéro vingt cinq

Vingt-cinq du Rang # du dit Canton Joly contenant une profondeur de deux cent cinquante pieds à partir d'une souche à aller jusqu'au Lac Labelle sur toute sa largeur qu'il y a entre le terrain du dit Paul Émile Forget et celui de Dame Coarmon de Palma ou ses représentants avec un moulin à seie et les machineries y contenues

Que cette vente cession ou transport soit fait à la charge par le dit Emery Godard de payer les taxes et autres impositions affectant ces terrains et que M^r le Maire Julien Brassard et M^r l'édilotte le secrétaire Trémie de ce Conseil soient et ils sont par les présentes autorisés à signer tous ces actes aux fins ci-dessus et à y faire toutes autres stipulations qu'il jugera à propos d'y faire

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labelle
 Secondé par M^r Henri Faliguette
 Que la séance soit levée

M^r l'édilotte
 Secrétaire

Adopté
 Julien Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Mars 1917 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Leopold Gagné et Arthur Trancœur Henri Faliguette Arthur Labelle Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Henri Faliguette
 Secondé par M^r Arthur Trancœur

Que les minutes du 7 et 28 Février soient acceptés et signés

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Trancœur
 Secondé par M^r Henri Faliguette
 Que la demande faite par M^r Pierre Blot soit prise en

considération
 Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard

Le Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Adopté

Adopté

Que la requête présentée par les intéressés du Rang D. & H. demandant de
mettre des barrières à la crossing publique de la petite route Millfour
que le Conseil appuie leur demande et que le secrétaire soit chargé
d'en envoyer copie à la Compagnie de C. P. R.

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Lenoir
Secondé par M^r Arthur Labellé

Considérant que le chemin de Kabellé à la Moirasse est au point
de vue des communications un des plus importants de la municipalité
Considérant que par la circulation toujours croissante des automobiles ce
chemin ne correspond plus au besoin.

Considérant en outre l'existence d'une importante scierie au Lac Kabellé
employant un grand nombre de chauxiers va rendre la circulation encore
plus difficile et prie notre dévoué député M^r Pierre Lortie de vouloir bien
user de son influence auprès du Département compétent pour faire
améliorer le plus tôt possible le dit chemin de Kabellé à la Moirasse

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Henri Paliquett
Secondé par M^r Arthur Labellé

Que la résolution du 6 Décembre dernier concernant des intérêts de la route
Francœur ait annulé

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labellé
Secondé par M^r Arthur Francœur

Que les personnes suivantes soient nommés officiers de la Corporation

sept 13-6-27

Imp de Lortie et Hug

Quart

sept 6-6-27

Imp

sept 26-3-28

Imp

sept 11 Avril 1927

sept 24-5-27

sept 16 Avril 1927

sept 25-3-27

sept 25-4-27

sept 25-4-27

sept 22-6-27

Imp Agraire et d

sept 16 Avril 1927

Rang G William Drouin & Lucifère Labellé

B Orbonville David *

D Stanislas Millfour

Montée Langon Frédéric Langon *

Brassard Donat Paliquett *

Chapleau Adolphe Brunet *

Buisson Hubert Joseph Langon *

Montée E. J. Pierre Clot *

Montée Renaud Honorius Leconte *

Montée Francœur Raoul Francœur *

Rang H Germain Pousinnet *

Les Bivins

Calixte Francœur *

Justin Lavelle
 Proposeurs
 Michel Boivin
 Arthur Labarre
 Auguste Brisson
 Raoul Labelle

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Arthur Francœur
 Que le Secrétaire donne avis à tout les entrepreneurs de routes d'ouvrir
 et venir signer leurs Contrats sinon ils ouseront point permis

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Arthur Francœur
 Que M^r M^le Hédiolte soit réengagé sur les mêmes conditions
 des années précédentes

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Arthur Labarre
 Que M^r le Maire soit délégué d'aller rencontrer M^r Pierre Lortie
 notre député pour s'entendre avec lui pour les paiements de la
 Route hivernale Mont Laurier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Héilaire Labelle
 Secondé par M^r Leopold Genet
 Que la séance soit levée

M^le Hédiolte
 Le Maire
 Julien Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly a eu lieu
 convoquée et avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle communale des
 séances le 21 Mars 1927 à 9 heures de l'après midi conformément aux
 dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
 ont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^les les Conseillers Leopold
 Genet Arthur Francœur Arthur Labarre Henri Paliquette Héilaire
 Labelle formant quorum avec la présidence de M^r le Maire
 Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondi par M^r le Conseiller Arthur Labelle

Que M^r le Maire et le secrétaire Trussier en leurs qualités respectives soient et sont par les présents autorisés de signer pour et au nom de la Corporation un billet de mille feuillets au porteur avec intérêt de cinq pour cent par an

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Tramecour

Secondi par M^r Arthur Labelle

Que M^r le Maire et M^r le Procureur soient délégués pour aller à Québec pour s'entendre avec notre député M^r Pierre Korte pour le paiement de la Route Montreal Front Laurier au meilleur des intérêts de la Corporation

adoptée

Proposé en amendement par le Conseiller Henri Voliquette

Que M^r le Maire soit délégué seul pour aller à Québec

La motion en amendement n'étant pas en et seconde la motion principale est adoptée

Proposé par M^r Arthur Tramecour

Secondi par Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

adoptée

H. Leclercotte
Sec. Trussier

J. Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

Année session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle communale des séances le 4 Avril 1927 à 9 1/2 heures et terminée à l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec auxquelles sessions sont présent M^r Lucien Brassard Maire et M^r M^r des Conseillers Leopold Genet Arthur Tramecour Arthur Labelle Hilaire Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Lucien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondi par M^r Arthur Tramecour

Que les minutes du 4 et 21 Mars derniers soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondi par M^r Leopold Genet

Que M^r Outillet Belisle soit nommé inspecteur de Voirie pour l'arrondissement du Rang 1^a

adoptée

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la demande faite par M^r Trine Deloit ait prise en considération

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le compte presented par M^r Alfred Thibaudeau ait été accepté et payé

Entretien frontière 23-24 Rang E

9510⁰⁰ adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à notre député M^r Trine Lortie lui demandant une lettre pour terminer la montée de long du Lac Labelle

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que le Conseil ayant appris la mort de M^r Trine Marcoux Beau fils du Maire du Canton Joly exprime à M^r et M^{me} Adolphe Julien Brassard toute sa sympathie au sujet du deuil qui les frappe et que copie de la présente résolution soit adressée à M^r le Maire

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit ajournée à l'instinct de 11 courant

adoptée

J. H. L. Lott
Sec. Trésorier

A. Julien Brassard
Maire

Municipalité du Canton Joly

le Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suit
à l'ajournement du 4 courant tenue à la salle ordinaire des séances de
11 Avril 1927 à 9^h heures et demie de l'avant midi conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
ont présidé M^r M^r les Conseillers Leopold Genet Arthur Francoeur
Henri Taliquette Arthur Labelle Hilaire Labelle formant
quorum sous la présidence de M^r Leopold Genet par Maire
Il est résolu et statué d ce conseil statuer et ordonner par résolution comme suit
Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

avis 3-5-27

Propose par M^r le Conseiller Henri Taliquet
 Seconde par M^r Arthur Labelle

Que le Secrétaire soit autorisé à venir à M^r Pierre Lortie lui demandant
 des instructions pour les Actes promis et s'il pourrait les
 envoyer le plutôt possible et lui demander une somme de
 cent cinquante piastres pour finir la Route de long du
 Lac Labelle et lui rappeler les montant voté pour finir
 le Chemin Baie Lac Labelle et \$150⁰⁰ pour le Rang 6
adopté

Propose par M^r Arthur Francoeur
 Seconde par M^r André Brassard

Que le Conseil appuie la requête des intéressés le long du Lac
 Labelle et consent à ce que le chemin passe par le Chemin
 arboré

adopté

Propose par M^r le Conseiller André Brassard
 Seconde par M^r Hilaire Labelle

Que les compte ci-dessus soient acceptés et payés

Fédéric David payable par P. E. Fradet ablet 2-50

" " " " " " " " " " " " 5-00

" " " " " " " " " " " " 5-00

" " " " " " " " " " " " 2-50

" " " " " " " " " " " " 2-50

Fernand Fournier Montée # 10 2-00

" " " " " " " " " " " " 3-00

Christophe St Jean payable par les intéressés 9-50

Pierre Blot " " " " " " " " " " " " 5-00

" " " " " " " " " " " " 10-00

P. G. Francoeur payable par Louis Kormay 10-00

" " " " " " " " " " " " 5-00

" " " " " " " " " " " " 8-10

adopté

Propose par le Conseiller Hilaire Labelle

Seconde par M^r Leopold Lortie

Que la séance soit levée

adopté

Hilaire Labelle
 Sec. Trésorier

Leopold Lortie
 Sec. Trésorier

Municipalité du Canton Joly

Assemblée
Provinciale de Québec
District de Montcalm

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suit a été tenue le 11 Avril 1927 à 9 heures du soir
à la salle communale de la paroisse de Québec à laquelle session ont été présents M^{rs} les Conseillers Leopold Genet Arthur
Francœur Léon Taliquet Arthur Labbé Hilaire Labbé prenant pour la
présidence de M^r Leopold Genet par voix
Il est ordonné et statué et est ainsi statué et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M^r de Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M^r Hilaire Labbé

Il est unanimement que le Règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par
M^r le Maire et le Secrétaire

Attendu qu'à la dernière session du Conseil Municipal du Canton Joly tenue le
11 Avril 1927 une motion est donnée par le
Conseiller Arthur Francœur qui à la prochaine session du Conseil il présentera un
Règlement fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1927 à une
piastre dans cent piastres de la valeur estimée des biens imposables de la
Municipalité suivant le Rôle d'Évaluation actuellement en force

Attendu que le Conseil a pris la dite évaluation en considération

Attendu qu'il est nécessaire de recouvrer la somme de quatre cent soixante et
deux piastres et cinquante centimes pour recouvrer les dépenses de l'année
1926 comme suit

Fonds d'arriérés et surpl	12-00
Salaires du Secrétaire	175-00
Intérêt	30-00
Chemin à la charge de la paroisse	137-00
Loyer de la salle	35-00
Conseil de Comte	53-50
Dépenses diverses	30-00
	<u>472-50</u>

Après délibération il est ordonné et statué par Règlement du Conseil et le Conseil
ordonne par Règlement ce qui suit

À fin de recouvrer la somme de \$472-50 pour les causes et raisons ci-dessus une
taxe ou imposition de une piastre dans cent piastres de la valeur
estimée des biens imposables de la Municipalité du Canton Joly suivant le Rôle
d'Évaluation actuellement en force soit par les présents impôts et devra être
prélevé à la manière voulu par la loi et que le Secrétaire ou le bureau auquel
la dite somme de \$472-50 a été collectée comme susdit sera tenu de faire un Rôle de perception avec fins de perception par voie
de

de taxation directe de cotisation imposée par le présent Règlement aussitôt après la publication du présent Règlement

Donné à Labelle le 2 mai 1927

A. Bléclott
Sec. Trésorier

Lucien Brassard
Maire

Municipalité de Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Juin 1927 à 2 heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Leopold Genet pro Maire et M^{rs} M^{rs} les Conseillers Arthur Labelle Hilaine Labelle Arthur Francoeur André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Leopold Genet pro Maire. Nest redonné et statué et le conseil statue et redonne par résolutions comme suit
Premier par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Second par M^r Arthur Labelle
Que les minutes du 2 mai dernier soient acceptées et signées

Adoptée

Premier par M^r le Conseiller Arthur Francoeur
Second par M^r Hilaine Labelle

Que le Conseil accorde la somme de trente cinq piastres à M^r Pierre Blot pour réparations des fenestres 11-12-13 et du mur de S. G.

Adoptée

Premier par M^r le Conseiller André Brassard
Second par M^r Hilaine Labelle

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Événiste St Jean fils payable par la corporation

819-00

Henri Labrie "

6-50

Josephat Lauzon "

5-00

" " Mochohaci

2-00

" payable Vicente de Sarto

5-00

Juin

Josephat Lauzon Montee Buisson

7-50

Joseph Lauzon "

6-57

Lucien Lauzon

5-00

Les Saindon fils

7-50

Honoré Saindon

2-50

Mai

Loz Lauzon payable par Vicente de Sarto

4-70

" Montee Buisson

22-50

Adoptée

407

Proposé par M^r le Conseiller Hélie Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

M^r Labelle

Le Maire

R. Genes *pro Maire* adopté

Municipalité du Canton, Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 15 Juin 1927 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du

Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M^r Julien Brassard

Maire et M^r M^r des Conseillers Leopold Genet Arthur Francœur Arthur Labelle

Henri Taliquette formant quorum, sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution, comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Henri Taliquette

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r Pierre Colot soit nommé conducteur des travaux du chemin de la Chapelle allant au Lac Labelle

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r Leopold Genet soit nommé conducteur des travaux conduisant à la Prairie

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r Arthur Francœur soit délégué pour faire une inspection des travaux fait par M^r Pierre Colot et M^r Leopold Genet

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

M^r Labelle

Le Maire

J. Brassard *pro Maire* adopté

Municipalité du Canton Joly

Comada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
ordinaire des séances le 5 Juillet 1927 à 9 heures de l'avant-midi conformément et
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
ont été présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r les Conseillers Képpel
Chenet Arthur Francœur Arthur Kébell Hilaire Kébell formant
quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Premier par M^r le Conseiller Arthur Francœur

Secondi par M^r Hilaire Kébell

Que les minutes du 6-15 Juin dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^r Arthur Kébell

Secondi par M^r Hilaire Kébell

Que M^r Joseph Kazou soit destitué comme inspecteur de voirie et
qu'il soit remplacé par M^r Omer Cussone

résolution 16-7-27

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Kébell

Secondi par M^r Arthur Kébell

De changer le nom de M^r Conrad Therrien et d'entrer les noms de
M^r Picotte de Sais P. E. Forget René Chevassu Noël Pénat
sur les 11^{es} 27-28 à partir du chemin d'hiver allant à la ligne du Rang #
et de centrer et mesurer de M^r Gauthier par celui de Conrad Therrien
sur le lot 27 touchant la frontière Chevassu

adoptée

Proposé par M^r Arthur Kébell

Secondi par M^r Hilaire Kébell

De changer les mutations de propriétés comme suite

N^o d'ordre 29 Auguste Kazou 475⁰⁰ au lieu de 425⁰⁰

N^o d'ordre 30 P. St Jean 450 au lieu de 260-00

N^o d'ordre 59 H. Lalonde 50 au lieu de 150-00

N^o d'ordre 75 1/2 Gauthier 100-00

N^o d'ordre 76 1/2 Tréont de Sais P. E. Forget René Chevassu

Noël Pénat 300-00

N^o d'ordre 112 Albert Martin par celui de Henri Godard

N^o d'ordre 111 François Holberg 475 au lieu de 425-00

N^o d'ordre 120 Luc Saint-Joseph 775 au lieu de 700-00

N^o d'ordre 137 Hippolyte Champagne 275 au lieu de 250-00

adoptée

Proposé par le Conseiller Arthur Francœur
 Secondé par M^r Hilaire Kubell

Que l'inspecteur Stanislas Milfoux soit autorisé de s'y faire de plus nécessaires
 dans la frontière de M^r P. E. Forget lot n^o 7 Rang N après avis raisonnables

adopté

Avis motion est donné par le Conseiller Arthur Kubell qui à la prochaine séance
 du Conseil il proposera un Règlement qui à l'avenir M^r Hilaire Brousseau
 prendra sa frontière à partir du Cordon du Rang 13 allant au Rang 26
 et que M^r Amiel Brousseau aura sa frontière suivant M^r Hilaire Brousseau

adopté

Avis motion est donné par le Conseiller Leopold Genet que la prochaine séance du
 Conseil il proposera un Règlement imposant une taxe spéciale de cinq piastres par
 lot tout les lots dont les chemins de frontière est actuels sur la Route Régionale
 ainsi que sur tout lots sur le chemin de front qui pourra à l'avenir être
 entretenus par le Gouvernement

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Kubell
 Secondé par M^r Arthur Francœur

Que les Messieurs suivant soient délégués pour aller rencontrer M^r Pierre Lortie
 Julien Brassard Arthur Francœur Arthur Kubell Leopold Genet

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Kubell
 Secondé par M^r Arthur Francœur

Que les comptes cités soient acceptés et payés
 Henri Brassard payable par la Corporation.
 Paul Brassard Corp

4520-00

15-00

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Kubell
 Secondé par M^r Arthur Francœur

Que la séance soit levée

H. Leclerc
 Sec. Trésorier

J. Brassard
 Maire

Canada
Province de Quebec
District de Montcalm

Municipalite du Canton Joly

A une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 1^{er} Aout 1927 a 9 heures du matin conformement avec dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M^{rs} M^{rs} Leopold Genet Arthur Kabelle Andre Brassard

Apris une heure d'attente le defaut de quorum ayant ete constate
Il est propose par le conseiller Arthur Kabelle
Secondi par Andre Brassard

Que la seance soit ajournee a Lundi le 8 courant a 8 heures du soir

H. Bédolotte
Sec. Trésorier
Arthur Brassard
Maire

Canada
Province de Quebec
District de Montcalm

Municipalite du Canton Joly

A une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des seances le 8 Aout 1927 a 8 heures du soir conformement avec dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M^r Julien Brassard Maire et M^{rs} M^{rs} les Conseillers Leopold Genet Arthur Kabelle Heloise Kabelle formant quorum sous la presidence de M^r le Maire
Il est admis et statue et reconsulte et ordonne par resolution comme suit
Propose par M^r le conseiller Leopold Genet

Secondi par M^r Arthur Kabelle

Que les minutes du 4 Juillet et 1^{er} Aout soient acceptes et signees

adoptee

Propose par M^r le conseiller Leopold Genet

Secondi par M^r Heloise Kabelle

Que le Reglement propose par M^r Arthur Kabelle soit remis a la prochaine seance

adoptee

Propose par M^r le conseiller Heloise Kabelle

Secondi par M^r Arthur Kabelle

Qu'a l'avenir les gages payes par la Corporation sera comme suit

Par homme par jour
Par homme avec simple
Par homme avec lime

75
25
3-75
4-00
2-50
adoptee

Inspecteur

Propose par M^r le conseiller Heloise Kabelle

Secondi par M^r Arthur Kabelle

Que le secrétaire donne avis à l'inspecteur de voir M^r Omer Pisson d'ivoir le
reparer et à faire repaver tout les chemins qui sont sous sa Jurisdiction et
de faire disparaître une roche qui se trouve dans la Montée partant chez
M^r Jos Saindon allant chez M^r Lubinville

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

C. P. R. payable par la Montée huit jours

18-90

Stanis huit jours payable par P. C. Foyat

28-61

" payable par les intéressés tout

5-76

Hilaire Labelle " des intéressés

1-00

Les Languin Montée Brison

11-50

Jos Saindon fils "

3-75

Les Languin Montée Brison

12-75

adoptée

7 Juin
2'

27 Juin

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Jules Brassard

adoptée

Hilaire Labelle
Secrétaire

Maire

Municipalité du Canton Joly

A notre session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire
des séances le 6 septembre 1927 à 7 heures de l'avant midi conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r des Conseillers Leopold Genet Henri Pélissier

Canada

Province de Québec

Canton de Montcalm

Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M^r le Maire

Les résolutions et statuts de ce conseil adoptés et ordonnés par acclamation comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Arthur Labelle

Que les minutes du 8 Août dernier soient acceptées et signées

adoptée

Une motion est donnée par le Conseiller Leopold Genet qui à la prochaine séance
générale du Conseil il proposera un Règlement qui à l'avenir le port sur le
lot N^o 29 dans le Rang 4 sera à la charge des intéressés de la
Montée Brison

Proposé par M ^r le Conseiller Henri Paliquette		
Secondé par M ^r Arthur Labellé		
Qu'à l'avenir les gages pour les hommes seront comme suit		
Pour homme		42-50
Pour homme avec simple		3-50
Pour homme avec trimes		4-50
Pour Inspecteur		2-50
		adopté
Proposé par M ^r le Conseiller Leopold Genet		
Secondé par M ^r Arthur Labellé		
Que le Conseil appuie la requête des propriétaires des Rang E et F		
pour la fermeture de la traverse de la petite route milloins du		
chemin de fer avec qui ils sont que trois propriétaires		
		adopté
Proposé par M ^r le Conseiller Arthur Labellé		
Secondé par M ^r Leopold Genet		
Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur Agraire Téléphore Renaud		
de voir à faire faire des fossés entre les lots n ^o 38-39 Rang F		
		adopté
Proposé par M ^r le Conseiller Leopold Genet		
Secondé par Arthur Labellé		
Que M ^r St Pierre soit autorisé à continuer les travaux déjà		
commencés sans toutefois en pas entrer plus loin dans le trou		
de gravier déjà commencé		
		adopté
Proposé par M ^r le Conseiller Arthur Labellé		
Secondé par M ^r Henri Paliquette		
Que les comptes ci-dessous soient acceptés et jugés		
Comes Cousson payable par la Montee Brison		37-68
" Gauthier		7-09
" Premier		2-17
" Inachobie		40
Kene Genet Montee Brison		10-80
Jean Genet Brison		10-80
" Inachobie		40
Compagnie de Sarts		2-00
Gauthier		1-20
Montee Paban		80

	Keni Genet payable par Gauthier	1-20
	Monte Urban	80
	Machabie	40
	Compagnie de Hauts	2-00
6 Sept	Joseph Laugel Monte Brisson	15-00
16 juillet	Monte Brisson	5-00
	Gauthier	1-25
	Thunier	1-00
	Eugene Godard Monte Brisson	7-85
	Michel Bivion Port Bivion	7-99
	Formules legales	2-05
		adopte

Propose par M^r le Conseiller Arseni Kaliguette
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que la séance soit levée

A. Bleichlotz
 Sec. Tresorier

Julien Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle
 principale des séances le 3 Octobre 1927 à 9 heures de l'avant-midi conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents M^r M^r les Conseillers Arthur Francœur Arthur Labelle
 André Brassard après un heures d'attente le défaut de quorum ayant été
 constaté

Est proposé par M^r le Conseiller Arthur Francœur
 Secondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit ajournée à la séance de Novembre prochain

A. Bleichlotz
 Sec. Tresorier

Julien Brassard
 Maire

adopte

Municipalité du Canton Jolif

Canada
Province de Québec
District de Drummond

Nous session générale du Conseil Municipal du Canton Jolif tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Novembre 1927 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M^r Julien Brassard Maire et M^r M^r Les Conseillers Leopold Genet Henri Poliquette Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire.

Il est ordonné, statué et résolu comme suit par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Henri Poliquette

Secondé par M^r Leopold Genet

Que les minutes du 6 Septembre et 3 Octobre soient acceptées et signées

adopté

Avis motion est donné par le Conseiller Leopold Genet qu'à la prochaine séance du Conseil il proposera un Règlement accordant une franchise à la Inter Provincial Paper Company pour le Canton Jolif

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r André Brassard

Que le Règlement n^o 62 tel que lui soit homologué et signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller André Brassard

Secondé par M^r Henri Poliquette

Que les Montres soient adjugés comme suit

Montre Brassard
Montre Lauzon
Montre Renaud
Montre Choplain

André David

Hugh Lauzon

P^r Emile Lecompère

James Brousseau

98 25⁰⁰

49⁰⁰

24⁰⁰

61⁰⁰

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Leopold Genet

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Que le Conseil du Canton Jolif approuve et recommande le transfert du Bureau de Poste de Labelle de son local actuel à la maison appartenant à M^r Lebrun de Poste antérieurement occupé par M^r George Houllès. Les commodités du nouveau local étant de beaucoup supérieures à celui de l'ancien tout au point de vue du site et de la circulation

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M^r Henri Poliquette

De changer le nom de M^r P. E. Forge par celui de J. D. Labrosse sur les lots n^{os} 36-37

adopté

Proposé par M^r le conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard
 Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer un dernier avis à tout les personnes qui
 sont arriérés pour Taxes s'ils ne paient pas dans les trente jours leurs propriétés
 sera envoyés au Conseil de l'avis pour y être vendue pour Taxes adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Théodore Poirier-Dumont #	1-50
" " #15	2-50
Julien Brassard Corps	4-50
Telephane Pharamond payable par Dennis Saliquette	1-25
" " payable par Raefique Labelle et Robert	75

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard
 Que la séance soit levée

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard
 Que M^r le Maire du Canton Joly soit autorisé à faire toute les démarches à
 faire et à voir les membres du Gouvernement au sujet de l'amélioration du
 chemin qui conduit à la Prairie sur la base que la Municipalité paierait
 cinq cent cinquante dollars pour cette amélioration.

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r André Brassard
 Que la séance soit levée

Hilaire Labelle
 Secrétaire

Julien Brassard
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle communale des séances le 5 Décembre 1927 à 9 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M^{rs} Julien Brassard Maire et M^{rs} les Conseillers Leopold Genet André Brassard Hilaire Labelle Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Julien Brassard Maire
 Résolu et statué en conseil statué et ordonné par résolution comme suit
 Proprié par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r Leopold Genet
 Que les minutes du 8 Novembre dernier soient acceptées et signées.

adopté

Proprié par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r André Brassard
 Que le Règlement N^o 63 accordant une franchise à l'Inter-Provinciale Power Company leur soit accordé et que ce Règlement soit signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Brosson
Orban
Saint-Joseph
Pont Bévin

Proprié par M^r le Conseiller Leopold Genet
 Secondé par M^r Hilaire Labelle
 Que les Montées soient adjugés comme suit
 Louis Dubinville fils 28.60-00
 Joseph Lauzon 20-00
 Stanislas Saint-Joseph 28-00
 Michel Bévin 7-00

adopté

Proprié par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que M^{lle} Edilotte soit nommée présidente de l'Élection des Conseillers pour 1928

adopté

Proprié par M^r le Conseiller Hilaire Labelle
 Secondé par M^r Arthur Labelle
 Que le Secrétaire soit autorisé d'envoyer au Conseil de Comté pour y être vendus pour taxes les lots suivant
 Wolfhis André John Charlette Elzéar Paradis Adonis Paradis Comod
 Thémis Charles Raïss Mariel Brousseau Joseph Brousseau Hermite
 Delorme Michel Bévin Raphaël Gehinas

Julien Brassard

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold GenetSecondé par M^r Arthur Labelle

Que M^r le Maire soit autorisé de s'entendre avec notre Député M^r Pierre Gauthier pour le paiement de la Route Régionale et si la Municipalité est forcée de payer le plein montant de suite M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier en leurs qualités respectives sont avisés et sont par les présents autorisés à signer des billets à tout porteurs jusqu'au montant requis avec intérêt aux meilleures conditions possibles

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Héilaire LabelleSecondé par M^r Arthur LabelleQue le compte présenté par M^r Donat Faliquette soit accepté et payé

Donat Faliquette

5-00
~~4-25~~

Auguste Brisson

3

6-00

Fédéric David

2

4-00

Charles Bachand

1/2

3-00

Pithe Bruner

1/2

3-00

Donat Faliquette payable par He Delorme

3-00

4 Juin

Auguste Brisson

1/2

1-00

Le Bachand

1

2-00

Pithe Bruner

1/2

1-00

21 Juin

Donat Faliquette

3-00

Le Bachand

1/2

1-00

22 Juin

Donat Faliquette payable par P. G. Forget

1/2

1-00

Fédéric David

1/2

1-00

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Leopold GenetSecondé par M^r Arthur Labelle

Que la séance soit levée

Blanchette
Sec. TrésorierJulien Brassard adopté
Maire

Règlement No 63

Franchise pour Eclairage et Pouvoir Electrique

La Paroisse du Canton Joly Conté de Labelle accorde par les présentes une franchise exclusive pour la fourniture du pouvoir Electrique et d'éclairage à la Inter Provinciale Power Company représentée par son gerant général autorisé M^r Antonio Forget aux conditions suivantes et autres énumérées

1^{re}

Le Conseil du Canton Joly accorde à la Inter Provinciale Power Company pour une période de dix années à compter de
Le droit d'exploiter un réseau pouvant fournir l'énergie électrique sous toutes ses forces dans les rues chemins places publiques de la Paroisse du Canton Joly pourvu que durant cette période de dix ans le courant électrique ne soit pas vendu plus cher sauf ce que ci après réserves que la somme de quinze centins de Kilowatt heures et ce privilège doit comprendre la concession d'installer des poteaux des fils et instruments nécessaires pour atteindre ce but, dans les dites rues chemins et places publiques ainsi que le droit de tailler d'une façon raisonnable les arbres se trouvant aux emplacements de la dite ligne projetée

2^{ème}

La Inter Provinciale Power Company construira sa ligne de transmission de pouvoir Electrique dans les limites de la Paroisse. Les travaux à faire pour l'installation de ses lignes de transmission devront être commencés pour fournir le courant et la lumière à la Paroisse d'ici à huit mois de la date de la passation de cette franchise

3^{ème}

Tout contrat entre la Compagnie et ses clients pour le service d'éclairage devra être signé en double par les parties contractantes et sera pour une période de cinq années au moins en faveur de la dite Compagnie

4^{ème}

Le contrat de clients ou consommateurs comporteront que ces derniers s'engagent à payer un montant minimum de un dollar vingt cinq centins par mois durant toute la durée du contrat dont un dollar sera attribué pour le service de l'éclairage et le courant et vingt cinq centins pour le loyer du compteur mais le consommateur paiera toute charge ou dépense de courant additionnel indiquée par le compteur

Le Kilowatt heure sera vendu à raison de quinze centins le Kilowatt avec un compte de dix centins pour cent sur le chaque année pourvu toutefois qu'il soit payé dans les quinze jours de la date de son émission après ce

temps, cependant aucun escompte ne sera accordé sur le montant minimum ci-haut mentionné savoir: un Dollar vingt cinq centins par mois

5^{ème}

Les frais d'entrée ou de connection ou raccor de vient seront entièrement à la charge des abonnés à partir de la ligne de la Compagnie sur le chemin rue, Les compteurs de Dix Ampères seront fournis par la Compagnie moyennant un loyer de vingt cinq centins par mois tel que mentionné plus haut

6^{ème}

La Compagnie fournira le courant électrique pour le chauffage au prix de six centins le Kilocatt heure avec minimum par mois de quatre vingt dix centins par Kilocatt connecté sans escompte et un escompte de cinq pour cent sur le surplus, pourvu que le compte soit payé dans les quinze jours de la date de la facture

7^{ème}

La Compagnie fournira le courant électrique pour force motrice à l'industrie au prix variant de cinq centins à deux et demie centins le Kilocatt heure plus une charge fixe annuel maximum de quarante Dollars par année par force connectée

8^{ème}

Pur suite d'un contrat intervenu entre la Compagnie ci-haut mentionnée et le Conseil de la Paroisse du Canton Joly, la dite Compagnie fournira le courant électrique pour le service d'éclairage des rues, chemins, routes et places publiques aux prix fixe de vingt Dollars par lampes par année les lampes étant de soixante et quinze Watts sur Cent Dix volts. Cette somme sera payable par paiement régulier et trimestriel soit tout les trois mois au bureau de la Compagnie ou à son collecteur autorisé à cette fin

Le Conseil du Canton Joly s'engage à mettre ou à faire mettre le courant aux les dites lampes, de six par avant quatre heures de l'après midi en hiver, et huit heures en été, et de l'enlever le matin aux heures raisonnables. Il fournira aussi les lampes nécessaires pour l'éclairage. Aucun escompte ne sera alloué pour l'éclairage des rues et chemins routes ou places publiques en vertu de ce paragraphe

9^{ème}

Tous les comptes dus à la dite Compagnie seront payables au bureau de cette dernière ou à son agent autorisé

10^{ème}

Toutes les difficultés pouvant s'élever à raison du présent Contrat tant entre le Conseil et la Compagnie et les abonnés seront soumises à la Commission des Services Publics et son jugement sera final

11^{ème}

À défaut par la dite Compagnie de remplir toutes les obligations édictées de présent Règlement deviendra nul et sans effet

12^{ème}

La Compagnie aura la faculté d'aliéner tous ses droits et privilèges ainsi que ses obligations résultant du présent Règlement ou de tout contrat qui en découle, aux conditions qu'elle jugera à propos, mais l'acquéreur sera en tout point soumis à tout droit, privilège ou obligation de la même façon que si la Compagnie n'en avait fait d'aliénation.

13^{ème}

Dans ce contrat ou Règlement le mot Compagnie veut dire La Inter-Provinciale Power Company

14

Et le présent Règlement a brisé tous Règlements antérieurs en rapport avec les présentes et entrera en vigueur dans les quinze Jours de sa promulgation.

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle trilanaire des séances le 3 Janvier 1928 à 9 heures de l'avant-midi en conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Julien Brassard Maire et M^r le Conseiller Leopold Genet. Après avoir heuue d'entente de défaut de quorum ayant été constaté. Il est proposé par M^r Julien Brassard
Seconde par M^r Leopold Genet
Que la séance soit ajournée au mercredi de 11 courant

Julien Brassard Maire
Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Avis public par les représentants nommés par J. B. Bedilotte, président à l'élection municipale du Canton Joly le Janvier 1928 nous informons à cette charge par résolution du conseil en date du 5 décembre 1927 que la mise en nomination pour la place de conseiller en remplacement de M^r Arthur Franoucy Henri Valiquette Hélaire Labelle aura lieu le mercredi le 11 Janvier 1928 entre dix heures à midi à la place publique du village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fut pour la mise en nomination des candidats il y a plus que le nombre voulu de candidats actifs, à élire pour les dites charges, il est donné que la notation se fasse le lundi le 16 Janvier de huit heures du